



2015

Produits
groupes

Avantages



- Une équipe professionnelle à votre écoute : spécialistes du territoire ardéchois, guides conférencières, formées à la conception de produits touristiques
- Des excursions clé en main : une organisation entièrement prise en charge de la réservation à la facturation, un seul interlocuteur
- Un office de tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours : garantie financière, contrat de vente, conditions ...

Immatriculé au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours :
IMM007130004



Contact

Réservation

Amandine, Annick, Charlotte
et Mathilde

Pour plus d'informations

Amandine et Charlotte

Office de Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages

Place Pierre Sénard
07400 Le Teil

Tel : +33 (0)4 75 49 10 46

info@sud-ardeche-tourisme.com

Une rubrique « séjours et groupes » sur notre site internet :

www.sud-ardeche-tourisme.com/espace-pro/organisateurs-voyages-groupes.htm

Les territoires

Sud Ardèche Rhône et Villages

A deux pas des Gorges de l'Ardèche et de la Grotte Chauvet, au coeur du Pays d'Art et d'Histoire, nous vous accueillons entre Provence et Cévennes ardéchoises.

Alba la Romaine et son MuséAl (musée archéologique et site gallo-romain), Aubignas au pied du massif du Coiron, Valvignères et sa tradition viticole, St-Thomé perché sur son piton rocheux et Le Teil avec son riche passé industriel sont autant de paysages contrastés et de découvertes insolites en Vivarais.



Le Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional

Depuis 2011, le territoire du Vivarais Méridional (quatre communautés de communes, soit 38 communes dont celles de Sud Ardèche Rhône et villages), détient le label Pays d'Art et d'Histoire.

Unique en Ardèche, ce label, délivré par le Ministère de la culture et de la communication, reconnaît l'existence d'un patrimoine exceptionnel et les actions des collectivités pour le valoriser dans un projet global.

Le patrimoine du territoire, qui comprend plus de 80 monuments protégés, est riche et varié : dolmens, site antique d'Alba-la-Romaine et son musée (MuséAl), villages fortifiés et perchés, églises, chapelles et abbayes romanes, patrimoine industriel, paysages aménagés....



Le label Pays d'Art et d'Histoire garantit la qualité des actions menées. Les visites labellisées Pays d'Art et d'Histoire sont menées par des guides conférenciers professionnels du PAH VM ou de ses partenaires ; leur contenu fait l'objet d'une attention particulière. Elles sont signalées par un logo.

Syndicat mixte du Vivarais Méridional (SMVM) - Pays d'Art et d'Histoire :
contact@vivaraismeridional.fr / Tel : 04 75 91 45 09

<https://www.facebook.com/vivaraismeridional>
<http://www.vivaraismeridional.fr>
www.vpah.culture.fr
www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/vaph





Excursions "clé en main"

Au coeur du Vignoble

A travers ce circuit, découvrez les richesses des paysages du Bas Vivarais et son terroir.

Nouveautés
2015

à partir de 23 €
(par personne)



Programme :

- Randonnée pédestre de 2 heures environ autour d'Alba La Romaine : découverte de la faune et flore accompagnée par un guide de moyenne montagne
 - Pique nique « terroir ardéchois » fourni
 - Visite de cave puis dégustation de produits du terroir
- (Nombre max : 20 personnes)

Suggestion de pique-nique

- Petite quiche ou tartelette aux légumes du moment
- Salade de crudité de saison
- Ti'boulettes ardéchoises
- Hoummos et bâtonnets de légumes
- Fromage de chèvre d'Aubignas
- Fondant au chocolat ou moelleux au citron et au pavot
- Bouteille de vin

Au Naturel

Le temps d'une balade, vous découvrirez les saveurs du territoire ainsi que sa riche biodiversité floristique !

Nouveautés
2015

à partir de 23 €
(par personne)



Programme :

- Visite d'une cave de Valvignères, puis dégustation de vin
- Pique-nique « terroir ardéchois » fourni
- Découverte des plantes médicinales et adventices accompagnée d'une lecture de paysage

Suggestion de pique-nique

- Saucisson d'Ardèche
- Caillette d'Ardèche
- Salade
- Picodon
- Tarte aux myrtilles
- Bouteille de vin

Passé industriel d'hier à aujourd'hui

Une journée consacrée à la découverte des patrimoines industriels qui ont permis aux territoires de prospérer.

Nouveautés
2015

à partir de 24 €
(par personne)



Programme :

- Visite guidée thématique du village d'Aubignas autour du basalte
- Dégustation de produits locaux
- Déjeuner
- Visite guidée de l'usine Lafarge

Suggestion de menu

- Toasts de chèvre chaud au miel et pignons de pin sur salade verte ***
- Rôti de porc aux olives et romarin (ou aux pruneaux), Gratin Dauphinois ***
- Fromages secs ou fromage blanc ***
- Tiramisu maison (café et vin compris)

Excursions "clé en main"

Du Romain au Roman



Nouveautés
2015

Naviguez de l'époque romaine à l'époque romane en découvrant les vestiges de la ville antique d'Alba La Romaine et la majestueuse Abbatale de Cruas.



Programme :

- Visite guidée du MuséAl, et découverte des collections archéologiques, puis accès libre au site antique
- Déjeuner
- Visite guidée de l'Abbatale et du site médiéval de Cruas

à partir de 26 €
(par personne)

Suggestion de menu

- Charcuterie

- Rôti de porc
Haricots verts et pommes duchesses

- Fromage

- Dessert
(café et vin compris)

Histoire d'un terroir Ardéchois



Nouveautés
2015

Découvrez l'Ardèche avec vos yeux mais aussi avec ... vos papilles ! Olivier de Serres, père de l'agriculture moderne, vous invite à découvrir son terroir et ses produits.



Programme :

- Visite guidée « agricole et viticole » du Domaine Olivier de Serres suivi d'une dégustation de produits locaux
- Déjeuner composé de produits du Domaine Olivier de Serres
- Visite guidée de Villeneuve de Berg, ville natale d'Olivier de Serres

à partir de 30 €
(par personne)

Suggestion de menu

- Caillette ardéchoise et saucisson cuit

- Rôti de porc aux châtaignes
Bombine ardéchoise

- Plateau de fromages

- Tarte ardéchoise à la sauce du coiron
(café et vin compris)

Médiéval et village perché

Plongez dans le moyen âge à travers 2 villages : Alba La Romaine et Saint Thomé, et leurs châteaux dominants les plaines du Bas Vivarais.



Programme :

- Visite guidée du château d'Alba la Romaine
- Dégustation de produits ardéchois
- Déjeuner composé de produits locaux
- Découverte du charmant village de Saint-Thomé, bâti sur un promontoire rocheux

à partir de 26 €
(par personne)

Suggestion de menu

- Salade de Ravioles

- Magret de canard, accompagné de pommes de terre grenaille

- Picodon

- « Lou Pissadou » gâteau ardéchois à base de châtaigne
(café et vin compris)



Excursions "clé en main"

Vignes et culture

Ce parcours, à la fois naturel et culturel, vous permettra de découvrir les richesses du village antique et de goûter aux saveurs du terroir dans cette plaine où s'est épanouie la vigne depuis 2000 ans !



Programme :
- Visite guidée d'une cave viticole, puis dégustation de divers crus
- Déjeuner composé de produits locaux
- Visite guidée du MuséAl, et accès libre sur le site archéologique

à partir de 29 €
(par personne)

Suggestion de menu

Salade de chèvre chaud

Caillette maison et sa crique

Flan caramel maison

(café et vin compris)

Histoire de mémoire

Une journée étonnante vous attend ! Entre passé industriel et passé résistant, Le Teil a su affirmer son identité au fil des siècles.



Programme :
- Visite guidée de la ville de Le Teil et son passé ferroviaire
- Découverte du musée de la Résistance et de la Déportation en Ardèche
- Déjeuner
- Après-midi : choix entre la visite guidée de la cité Blanche de l'usine Lafarge, ou un après-midi dansant

à partir de 29 €
(par personne)

Suggestion de menu

Salade verte aux noix, figues
et roquefort

Pavé de daurade sauce citronnée,
Gratin Dauphinois

Fromages secs ou fromage blanc

Tarte Tatin aux poires et épices
(café et vin compris)

Médiéval et terroir

Aubignas ou Valvignères : à vous de faire votre choix ! L'un comme l'autre présente de très belles traces de fortifications médiévales et met en lumière la façon dont les hommes ont su s'adapter au territoire.



Programme :
- 2 options de visite guidée de village : Valvignères ou Aubignas.
- Dégustation de produits locaux
- Déjeuner
- Découverte de l'église de Mélas, située à Le Teil

à partir de 31 €
(par personne)

Suggestion de menu

Salade au picodon,
lardons et pignons de pins

Noix de veau vallée d'auge
(pommes et calvados)

Charlotte aux poires
et son chocolat chaud
(café et vin compris)



Prestations "à la carte"

Créez votre programme !

Toute une offre vous est proposée, à vous de choisir ce qui vous correspond !

Visites de village



Suivez nos guides conférenciers et découvrez les villages de l'Ardèche Méridionale !

Alba La Romaine : Découvrez les ruelles de ce village édifié en haut d'un dyke, qui entoure son château et surplombe l'ancienne ville gallo-romaine.

Visite guidée historique ou thématique "Les artistes d'Alba dans les années 1950".

Aubignas : Petit village enserré dans ses remparts du Moyen-Age, dominé par son château médiéval, et son église du XIème siècle. Le basalte sera une industrie florissante pour ce village au 19ème siècle.

Visite historique ou thématique "Aubignas, la basalte d'hier à aujourd'hui".

Le Teil : Grâce à sa position géographique, la ville a connu un essor économique important dès le XVIème siècle, confirmé au XIXème par de remarquables exploitations industrielles et ferroviaire.

Visite historique ou thématique "Le Teil, une ancienne cité ferroviaire".

Saint Thomé : Perché sur un piton rocheux, ce charmant village domine un paysage de collines et de vallées agricoles.

Visite historique ou thématique "Saint Thomé, village d'artistes".

Valvignères : « Vallis Vinaria », vallée de la vigne, et sa tradition viticole. Un patrimoine architectural incontournable avec les traits de caractère des forts médiévaux.

Visite historique ou thématique "Valvignères, entre vignes et patrimoine".

Villeneuve de Berg : Bastide royale fondée en 1284, et ville natale d'Olivier de Serres, père de l'agriculture moderne.



Mirabel : « le lieu d'où la vue est belle », est un village médiéval bâti sur un abrupt de basalte noir. La visite permet de découvrir sa célèbre tour, de déambuler dans ses ruelles et vous replongera dans l'histoire des guerres de religions qui ont marquées ce territoire.





Prestations "à la carte"

Visites de sites



MuséAl - Musée site archéologique d'Alba La Romaine : le musée présente les collections archéologiques découvertes au cours de vingt années de recherche, le tout à travers deux salles d'exposition. Sur le site archéologique, vous découvrirez les vestiges de la ville antique Alba Helvorum, ancienne capitale du peuple des Helviens, et notamment le théâtre antique.

Possibilité de visite guidée du musée ou du site, ou des deux.

Château d'Alba : la visite guidée débute avec les extérieurs : façade en trompe-l'œil du XIXème, château vieux : premier donjon du XIè siècle; château neuf : de style Renaissance, construit en englobant une extension du XVè siècle. Enfin, la visite conduit dans les salles intérieures du château neuf. Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Possibilité de dégustation de produits locaux dans la cave du château.

Musée de la Résistance et de la Déportation en Ardèche : ce musée départemental présente une exposition permanente qui retrace les grandes étapes de la Seconde Guerre mondiale et analyse les enjeux régionaux de la résistance et de la déportation.

Possibilité de visionnage d'un documentaire en plus de la visite guidée.

Eglise Saint Etienne de Mélas : Eglise romane du IXème et XIIème siècles, classée Monument Historique. Visite commentée des extérieurs et intérieurs.

Usine Lafarge : Fondée en 1833 par Auguste Pavin au lieu dit "Lafarge", l'usine de Le Teil est le berceau historique de la société Lafarge Ciments et du Groupe Lafarge aujourd'hui présent dans 78 pays. Découvrez l'histoire de la cimenterie depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui et les différentes étapes de fabrication du ciment.





Prestations "à la carte"



Cité Blanche : Ancienne cité ouvrière de l'usine Lafarge. La visite présente les différents bâtiments du XIXème siècle, une maquette de l'usine (1890), et la reconstitution d'un appartement de la cité vers 1950.

Abbatiale de Cruas : Église romane du XIème et XIIème siècle. Chef d'œuvre d'architecture de style romano-lombard, l'abbatiale Sainte-Marie de Cruas recèle de trésors d'exception : la crypte et son fabuleux bestiaire, une mosaïque, et surtout une magnifique tribune monastique et ses chapiteaux sculptés, découverte lors de fouilles archéologiques dans les années 1970.



Domaine Olivier de Serres : Ce personnage emblématique de l'Ardèche, père de l'agriculture moderne vous ouvre les portes de son domaine pour une visite à travers les vignes, les chênes, en passant par la chèvrerie et les volières, pour découvrir son histoire mais aussi ses produits du terroir. La visite se termine par une dégustation.

Possibilité de visite guidée "Vie et Oeuvre d'Olivier de Serres".

balades
nature



Ardèche Randonnées :

Encadré par des guides diplômés, vous découvrirez les sentiers pédestres sur les hauteurs d'Alba La Romaine ou de Valvignères.

Pour tous niveaux, randonnées de 2h30, à travers les vignes et forêts.

Parcours modulable selon le niveau.

Chaussures de marches recommandées.

Patrimoine Détour :

Balade de 2h30 pour découvrir le patrimoine végétal méditerranéen : géologie et climat de Valvignères, vertus et utilisations médicinales des plantes, aperçu des plantes sauvages et comestibles, mais aussi connaissance des plantes dites adventices, communément appelées "mauvaises herbes", qui peuvent se révéler très utiles dans les champs cultivés. Lecture de paysage avec dessin au pastel durant le parcours.

5 km. Niveau : moyen. Chaussures de marche conseillées.

Parcours modulable selon le niveau.

Découvertes des plantes en fonction de la saison.



Prestations "à la carte"



Dégustation



Caveau des vigneronns d'Alba La Romaine : Cette cave coopérative rassemble les vigneronns des communes d'Alba la Romaine, Aubignas, Saint Jean Le Centenier, Saint Pons et Saint Thomé. En compagnie d'un(e) vigneron(ne) et d'une personne du caveau, visite commentée suivie de la dégustation de 5 vins : un blanc, un rosé, deux rouge, et un Muscat Ninon, dernier cépage implanté sur le territoire. A la fin de la visite, repartez avec votre bouteille en cadeau !

Les vins de l'Escoutay : Ce domaine familial vous propose la visite de la cave de vinification selon différentes méthodes puis une dégustation des crus dont les noms sont issus de leur parcelle d'origine.

La Maison Louis Latour : Maison respectée et reconnue en Bourgogne, elle décide de s'implanter en Ardèche afin de produire son Chardonnay. Elle vous proposera de découvrir les technologies de pointes utilisées pour la vinification, et de déguster les fruits de leur récolte.

Caveau des vigneronns de Valvignères : Fondée en 1952, la cave vinifie et commercialise la production de 86 coopérateurs sur une superficie de 470 ha, soit de 25000 à 30000 hl de vin. Vins rouge (Merlot, Syrah, Cabernet Sauvignon, Grenache) et vins blanc (Chardonnay, Sauvignon blanc, Viognier).

Fromages de chèvre : La Cabriole, ferme située à Aubignas, propose ses fromages de chèvre : frais, crémeux et sec pour satisfaire toutes les papilles.



CONDITIONS DE VENTE – OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUD ARDECHE RHÔNE ET VILLAGES

Il est précisé en application à l'article L211-1 modifié par la LOI N°2009-888 du 22 juillet 2009 – art.1 que l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages est titulaire d'une immatriculation délivrée par ATOUT France n° IM007130004 depuis le 23/07/2013.

L'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages dispose d'une garantie financière délivrée par COVEA CAUTION 10, boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72000 LE MANS, en conformité avec l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif aux conditions de fixation de la garantie financière des agents de voyages et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours.

L'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages a contracté une assurance de responsabilité civile auprès de la SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 9, conformément aux articles L.211-18 et R.211-35 à R.211-40 du code du tourisme.

Article 1 : Conclusion du contrat de vente.

Le programme établi en accord avec le client, ainsi que son prix proposé par l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages, validés par un contrat de vente par le client implique son acceptation dans les conditions générales et particulières de vente ainsi que des informations et réserves indiquées dans la pochette « Excursions groupes ».

Article 2 : Prix.

Les prix publiés dans les outils de communication (site internet, pochette) ou les prix négociés entre le client et l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages indiquent précisément pour chaque excursion les prestations comprises dans les prix proposés. Ils ne comprennent pas tous les services antérieurs ou postérieurs au départ de l'excursion, ainsi que toute dépense à caractère personnel effectuée au cours de l'excursion. Aucune contestation sur le prix du circuit ne pourra être prise en considération à la fin du circuit. Il appartient au client d'apprécier avant sa réservation si le prix de l'excursion lui convient en acceptant le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire. Le tarif des excursions indique un prix TTC par personne, pour un groupe constitué sur la base du nombre mentionné. Il comprend : l'entrée aux sites énoncés par le programme, les visites guidées menées par la guide conférencière de l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages, les dégustations mentionnées dans le programme, et le déjeuner (menu selon restaurant). Il ne comprend pas : le transport, l'hébergement, l'accompagnement, les assurances, les dépenses personnelles, et les extras non mentionnés au programme établi par l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages en accord avec le client.

Article 3 : Réserve et acompte.

La réservation doit se faire au moins 3 semaines avant la date de prestation souhaitée. Elle devient ferme lorsqu'un acompte de 30% du prix total a été réglé et que le client a retourné à l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages un exemplaire du contrat de réservation signé, avec la mention « bon pour accord » avant la date limite figurant sur le contrat. La réservation est établie pour un nombre précis de participants. Si le jour du départ, le nombre définitif de participants (personnes du groupe) est supérieur au nombre réservé, l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages se réserve le droit de refuser les clients supplémentaires, si la capacité d'accueil prévue est insuffisante. Si inversement, le jour du départ le nombre définitif de participants (personnes du groupe) est inférieur au nombre réservé, l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages se donne le droit de refuser le remboursement, si celui-ci n'est pas expressément motivé. Pour toute réservation relative à une excursion à la journée, le client doit verser au moment de l'inscription un acompte de 30% du montant total jusqu'à 3 semaines avant le départ, et 100% du montant total au moins 1 semaine avant la prestation. Le client n'ayant pas versé l'acompte prévu est réputé avoir annulé sa réservation sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation.

Article 4 : Règlement du solde.

Le client s'engage formellement à verser à l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci 1 semaine avant le début de la prestation. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est réputé considéré comme ayant annulé sa réservation, sauf accord préalable. L'acompte qui a pu être versé est alors remboursé au client, déduction faite des frais d'annulation tel qu'il est stipulé dans l'article 6.

Article 5 : Bon d'échange et pochette d'accueil.

Dès réception du contrat de réservation dûment signé et de l'acompte de 30% du montant total de la prestation, l'Office de Tourisme adressera au responsable les bons d'échange pour l'ensemble du groupe que celui-ci remettra aux différents prestataires. L'Office de Tourisme adressera également toute la documentation utile au bon déroulement de l'excursion (rappel du programme détaillé, feuille de route, brochures des différents prestataires, guide pratique...)

Article 6 : Annulation du fait du client.

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR) à l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages, ou à défaut, par tout écrit, y compris télécopie (fax) et courrier électronique. Toute annulation du fait du client donnera lieu à des frais à la charge du client ci-dessous détaillés :

- Plus de 30 jours avant le départ: 10% du montant total de la prestation.- De 30 à 21 jours avant le départ : 25% du montant total de la prestation.- De 20 à 8 jours avant le départ: 50 % du montant total de la prestation.- De 7 à 3 jours avant le départ : 75 % du montant total de la prestation.- Moins de 3 jours avant le départ : l'intégralité du montant de la prestation Si un acompte a été versé, l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages pourra déduire cette pénalité directement du montant de l'acompte en sa possession et restituera le solde au client. En cas de non présentation du client, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7 : Interruption de la prestation du fait du client.

En cas d'interruption de la prestation du fait du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 8 : Annulation du fait de l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages.

Toute annulation du fait de l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages pour toute autre cause que la force majeure donnera lieu au remboursement intégral des sommes versées par le client.

Ces dispositions ne s'appliquent pas si le client a accepté dans le cadre d'un accord amiable une prestation de substitution. Un report ou une prestation de substitution sera défini par l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages.

Article 9 : Modification par l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages d'un élément substantiel du contrat de voyage.

Lorsqu'avant la date prévue du début de la prestation l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, l'acheteur peut sans préjudice des recours en réparation du préjudice éventuel subi, et après en avoir été informé par l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages :

- soit résilier le contrat et obtenir sans pénalités le remboursement de l'acompte versé ;
- soit accepter la modification ou la substitution de lieux de prestation proposée. Un avenant au contrat de voyage est alors signé par les parties. Toute diminution de prix vient en déduction des sommes éventuellement encore dues par le client et si le paiement déjà effectué excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu sera restitué au client avant le début de la prestation.

Article 10 : Empêchement pour l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages de fournir au cours de l'excursion les prestations prévues.

Si au cours du circuit, l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des prestations prévues au contrat représentant une part importante du prix, l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages proposera une prestation en remplacement de celle prévue en supportant les frais éventuels de supplément de prix. Si la prestation acceptée par le client est de qualité inférieure, l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages remboursera au client la différence de prix au plus tard à la fin du circuit.

Cette clause n'est pas applicable en cas de force majeure empêchant l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages de fournir la prestation réservée par le client. Ce dernier devra supporter les changements imposés par le cas de force majeure.

Article 11- Force majeure

11-1 On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit les voyageurs, soit l'agence ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, de l'exécution d'une ou des prestation(s), d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, de manifestations, du personnel hôtelier, de conditions climatiques (intempéries, tempêtes...), des conditions hydrologiques (crues, inondations...), fermeture d'établissements, et géographiques.

11-2 La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations des présentes affectées par ce dernier et exonère de toute responsabilité la partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. Le prestataire se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure et d'en modifier la date. Si le prestataire se trouve dans l'obligation d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité lui sera proposé

Article 12 : Responsabilité.

L'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages qui offre la prestation de voyage est l'unique interlocuteur et répondant veur de l'exécution des obligations découlant du contrat. L'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages ne peut être tenu pour responsable en cas de force majeure ou de cas fortuit ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation de l'excursion et qui empêcherait l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages d'exécuter pleinement ou partiellement ses obligations. L'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cedex 9. Le client quant à lui est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est donc invité à souscrire une assurance de responsabilité civile.

Article 13 : Réclamations, litiges.

Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise à l'Office de Tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages par LRAR dans les cinq jours qui suivent la fin de la prestation. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative qui s'efforcera de trouver un accord amiable. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive des juridictions de la ville de Privas.

OTI Sud Ardèche Rhône et Villages

Place Pierre Sépard – 07400 LE TEIL

Tél : + 33 (0)4 75 49 10 46 – Fax : + 33 (0)4 75 49 65 19

info@sud-ardeche-tourisme.com

www.sud-ardeche-tourisme.com

Alba la Romaine

Le Barry - 07400 Alba la Romaine

Tél : + 33 (0)4 75 52 45 86 alba-information@sud-ardeche-tourisme.com



Offices de
Tourisme
de France
Sud Ardèche
Rhône
et Villages



Principales distances :

Avignon / Le Teil : 1h - 86 km

Grenoble / Le Teil : 1h39 - 147 km

Lyon / Le Teil : 1h40 - 154 km

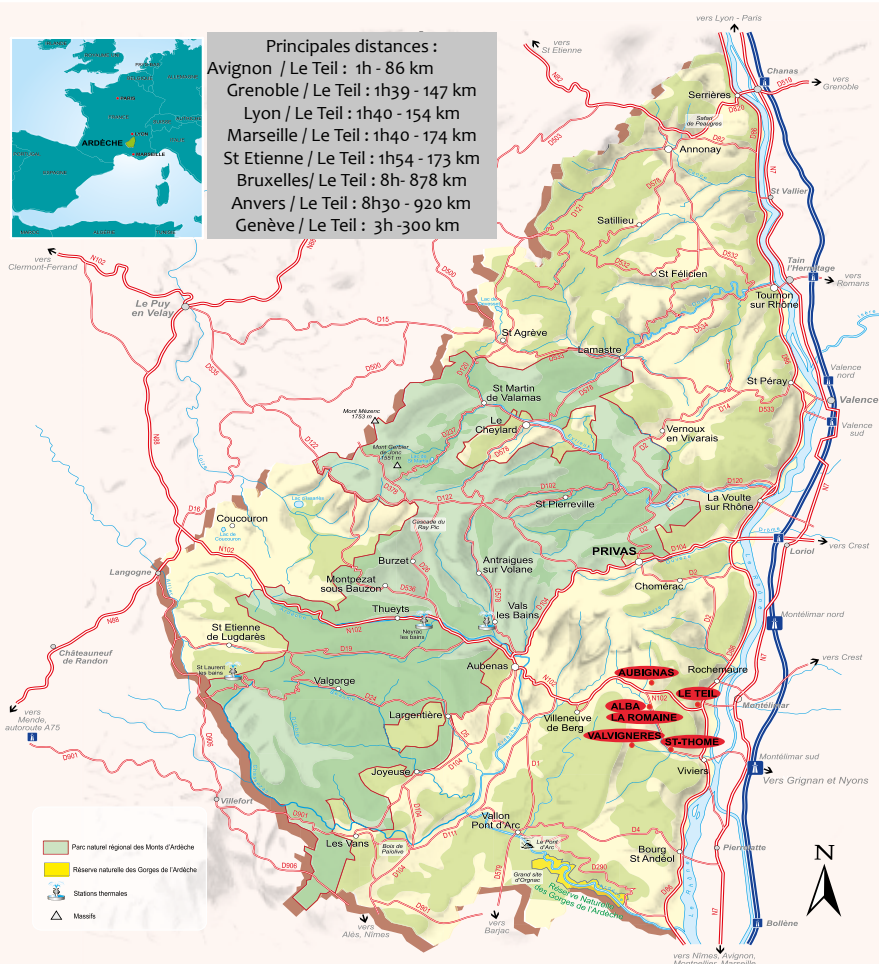
Marseille / Le Teil : 1h40 - 174 km

St Etienne / Le Teil : 1h54 - 173 km

Bruxelles / Le Teil : 8h - 878 km

Anvers / Le Teil : 8h30 - 920 km

Genève / Le Teil : 3h - 300 km



Accès routiers :
Autoroute A7
Montélimar sud n°18
ou nord n°17
Nationale 7
Nationale 102

Accès ferroviaires :
Gare TGV de Montélimar
+ liaisons régulières en autocar
depuis la gare vers le Teil
TGV Paris/ Montélimar : 2h45 - direct
Lyon / Montélimar : 1h30 - direct
Bruxelles - Montélimar : 5h42

Accès aériens :
Aéroport Marseille-Provence
Aéroport Lyon-St Exupéry
Aéroport Nîmes-Arles-Camargue
Aéroport Avignon Caumont

Services de taxi :
Alex Taxi 06 87 32 04 50
Allo Taxi 04 75 51 23 45
Taxi Caroline 04 75 49 44 91